

PREMIER MINISTRE

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DU HANDICAP

Le Secrétaire Général

Paris, le 6 septembre 2017

Monsieur le Directeur général de  
la cohésion sociale (DGCS)

Madame la Directrice générale de  
l'offre de soins (DGOS)

Nos Réf. : EPM/DC/2017

Monsieur le Secrétaire général des  
ministères en charge des affaires  
sociales (SG-MAS)

Objet : lettre de cadrage du groupe n°4 « **Familles, parcours et accès aux soins** »  
Pilotes : DGCS, DGOS, SG-MAS ; secrétaire : SG-MAS  
PJ : la lettre de mission de la présidente du COPIL

Dans le cadre de la concertation relative à l'élaboration du 4<sup>ème</sup> plan autisme, 5 groupes de travail nationaux vont être installés :

- Groupe de travail n°1 : inclusion, scolarisation, enseignement supérieur, formation professionnelle
- Groupe de travail n°2 : adultes : inclusion sociale et citoyenneté (formation, emploi, logement)
- Groupe de travail n°3 : recherche, innovation et formation universitaire
- Groupe de travail n°4 : familles, parcours et accès aux soins
- Groupe de travail n°5 : qualité des interventions, formation et accompagnement au changement

Votre direction est en charge de co-piloter le groupe de travail en objet. Cette note récapitule le cadrage des travaux établi avec votre direction dans le cadre du groupe de travail inter-administratif (GTIA). Comme indiqué dans la lettre de mission de la présidente du COPIL, ces travaux devront s'articuler avec l'ensemble des groupes de travail, comités et conseils que vous animez sur des thématiques connexes ou complémentaires.

Ce groupe de travail aura vocation à intégrer toutes les innovations intervenant dans le paysage de la santé en matière de prise en compte de la famille comme experte (patient expert), mais aussi comme participant aux soins et aux interventions (éducation thérapeutique). Il devra en outre intégrer un certain nombre de nouveautés de la loi de modernisation du système de santé, ou de la réponse accompagnée pour tous. Les thématiques à traiter principalement seront :

- appui aux familles : information, formation, guidance, éducation thérapeutique, dispositifs de répit (au sens large) ;
- structuration du premier niveau de repérage (PMI, médecins, psychologues, médecins scolaires, crèches, pédiatres et médecins généralistes, etc.) ;
- articulation diagnostic – interventions et notamment mise en œuvre d'interventions précoces rapides : évolution des CMP, CMPP et CAMSP, etc. ;
- articulation entre proximité et expertise ;
- gestion des périodes de transition (Adolescence par exemple) et modalités d'interventions en cas de situations complexes ou de crises (en lien avec le chantier réponse accompagnée pour tous) ;
- accès aux soins somatiques et psychiatriques (enfants et adultes).

Ce cadrage est indicatif des thématiques à aborder et vous pourrez l'enrichir et l'amender lors de la première séance de travail du groupe.

Une **concertation locale** est organisée sur des thématiques spécifiques par l'ensemble des ARS et 3 DIRECCTE. Les travaux du groupe devront s'appuyer sur les fiches de consensus établies par ces dernières, ou des échanges avec certaines ARS et DIRECCTE à l'origine de propositions intéressantes.

En termes de **modalités de travail**, le secrétaire du groupe aura en charge l'organisation des réunions et des auditions, et devra s'assurer de l'écriture d'un court compte rendu de chaque réunion, ainsi que de la transmission des résultats des travaux des rectorats.

Une synthèse des travaux doit être établie. Elle devra identifier prioritairement les mesures actuelles à poursuivre et /ou à aménager et les mesures nouvelles. Pour en justifier, vous devrez nous proposer un argumentaire et une description des mesures. Au regard des constats établis dans le rapport IGAS-IGEN concernant l'absence de priorisation et d'indicateurs fiables, il vous est demandé de mener vos travaux en ayant pour objectif de dégager des axes prioritaires et de construire des indicateurs de suivi et de résultat (en vous appuyant sur l'existant ou en identifiant des modalités de collecte et de calcul). Les directions d'administration centrales présenteront des évaluations financières au SG-CIH en fonction des mesures qu'elles ont d'ores et déjà identifiées. Des ajustements seront nécessaires au regard des propositions des différents groupes.

Vous veillerez à informer le SG-CIH de la date de la première réunion pour que Claire Compagnon et Delphine Corlay puissent participer à cette première séance de travail, et transmettre le calendrier prévisionnel. Il vous appartient de structurer les séances et de fournir à l'appui de la réflexion toute la documentation nécessaire. Il vous est demandé de restituer vos travaux au comité de pilotage avant le vendredi 15 décembre. Les pilotes du groupe viendront, éventuellement accompagné de volontaires, présenter ceux-ci lors d'une séance plénière du comité de pilotage.

Le document de rendu devra être synthétique et opérationnel, reprenant globalement la problématique assortie éventuellement de fiches actions par sous-thématiques. Vous veillerez en particulier à l'articulation avec les dispositifs de droit commun.

Je vous invite à expliciter formellement les **règles de déontologie** établies par la ministre lors du démarrage de vos travaux :

- le cadre de travail s'inscrit dans l'application des recommandations de bonnes pratiques telles qu'elles ont été établies par la HAS et l'ANESM ;
- la participation à l'entièreté des travaux ;
- la courtoisie et l'absence de prises à partie ad hominem, pendant et hors des réunions.

Compte tenu de la complexité du sujet et de son périmètre, je vous invite à faire part rapidement des difficultés rencontrées dans le cadre de vos travaux. Vous pouvez compter sur le soutien de Delphine Corlay qui a en charge, au titre du SG-CIH, la coordination de l'ensemble de cette concertation.



Etienne PETITMENGIN